

TULLE	DÉPARTEMENT
TULLE	CANTON
	COMMUNE
Secrétariat Général NG/SC	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation de Madame Mélanie BRUNEL d'un classeur de 32 documents concernant Monsieur Georges LARNAUD, Mort pour la France en déportation à la suite de la rafle du 9 juin 1944 à Tulle

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation de 32 documents relatifs à Georges LARNAUD, Mort pour la France en déportation à la suite de la rafle du 9 juin 1944 à Tulle a été proposée aux Archives Municipales par Madame Mélanie BRUNEL, demeurant 24 allée des renards – 85000 MOUILLERON LE CAPTIF
- Considérant que cette donation permet de compléter les fonds des Archives Municipales,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation de Madame Mélanie BRUNEL de 32 documents relatifs à Georges LARNAUD, Mort pour la France en déportation à la suite de la rafle du 9 juin 1944 à Tulle. Cette donation, d'une valeur totale de 100 €, est vouée à intégrer les fonds des Archives Municipales de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Madame Mélanie BRUNEL.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 11 MARS 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 11 MARS 2026

ADG3_09032026



TULLE, le 9 mars 2026

Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN